VILLE de RODEZ

Décision du Maire n°DEC2026/297

Objet : Demande de subvention à la caisse d'allocation familiale CAF dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Le Maire de la Ville de Rodez, **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
Vu la délibération n° DEL2026-008 du Conseil municipal en date du 3 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire, et notamment son 26° autorisant le Maire à « demander à tout organisme financeur, quel que soit le projet et le montant de l'opération et le financeur, l'attribution de subventions » ;
Considérant que la Ville de Rodez, dans le cadre de sa politique éducative, poursuit le développement d'actions en faveur de la réussite éducative et de l'accompagnement des enfants et des jeunes.
Considérant que, pour l'année scolaire 2026-2027, la Ville de Rodez met en œuvre trois actions dans le cadre du dispositif des **Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**, dont deux actions à destination des enfants, reprises dans le cadre de la reprise en gestion municipale des activités du Centre Social, ainsi qu'une nouvelle action à destination des adolescents.
Considérant que les échanges engagés avec la **Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron (CAF)** ont permis de définir les modalités de mise en œuvre et de financement de ces actions.
Considérant que la reprise par la Ville des deux actions CLAS précédemment portées par le Centre Social est accompagnée d'une **convention d'équilibre**, permettant de garantir les conditions financières nécessaires à leur transfert et à leur continuité.

Décide

Article 1 : Objet
De solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron (CAF), au titre du dispositif des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2026-2027, une participation financière de 24 373 € pour la mise en œuvre des trois actions portées par la Ville de Rodez.
Cette participation sera complétée par une subvention d'équilibre, conformément aux modalités convenues avec la CAF de l'Aveyron dans le cadre de la reprise en gestion municipale des actions CLAS précédemment mises en œuvre par le Centre social.
Les modalités de cette reprise sont précisées dans la convention associée à la délibération soumise à l'approbation du Conseil municipal du 29 octobre 2026.

Article 2 : Condition d'exécution
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

Article 3 : Recours
Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de M le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 4 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 23 octobre 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 26 octobre 2026
Publiée le 26 octobre 2026

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

Les interventions auprès des enfants/jeunes

Dans le cadre du référentiel national de l'accompagnement à la scolarité, vous devez :

- Mettre en œuvre des méthodes et approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs et de développer leur autonomie :

Écriture collaborative du script, apprentissage de techniques de prise de parole (respiration, articulation, rythme), prise en main progressive et autonome du matériel d'enregistrement.

- Elargir leurs centres d'intérêt et promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles sociales et économiques de leur environnement :

Rencontre de métiers et de parcours de vie variés à travers les invités, ouverture sur des questions de société choisies par les enfants, sensibilisation à l'éducation aux médias (comprendre comment se fabrique un contenu audio/vidéo, esprit critique).

- Mettre en valeur leurs compétences et acquis :

Diffusion publique des épisodes, écoute collective en famille lors d'un temps de restitution, valorisation du rôle tenu par chaque enfant (animation, technique, rédaction).

- Mesurer leur progression

Grille d'observation de l'aisance à l'oral et de la capacité à structurer un propos, comparaison entre les premiers essais et les épisodes plus avancés.

- Mesurer leur assiduité à l'action

Feuille d'émargement, suivi individuel du rôle tenu par chaque enfant au sein du collectif (animateur, technicien, rédacteur...).

POUR BONIFICATION DE LA PS CLAS : Décrire votre projet et/ou actions spécifiques d'ouverture culturelle et/ou éducative

L'action Clas porte un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire ☒ Oui ☐ Non

L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur, ...) est programmé ☒ Oui ☐ Non

L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action ☒ Oui ☐ Non

Des dépenses supplémentaires sont engagées pour l'organisation de sorties et/ou projets culturels ou sportifs : ☒ Oui ☐ Non

Décrivez votre projet et/ou actions spécifiques (objectifs et déroulé) :

Le projet donne aux enfants la responsabilité complète d'un objet médiatique, de l'écriture à la diffusion, en s'appuyant sur des rencontres avec des adultes du territoire et en prolongeant le partenariat radio engagé l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

LES INTERVENTIONS AUPRES DES PARENTS

Dans le cadre du référentiel national de l'accompagnement à la scolarité, vous devez :

- Renforcer le rôle des parents et les soutenir dans la relation avec leur enfant

Les parents sont invités à devenir eux-mêmes invités du podcast, pour parler de leur métier, de leur parcours ou de leur culture, une valorisation directe de leur parole face à leurs enfants.

- Soutenir les parents dans la relation avec l'école

Valorisation de compétences transférables (expression orale, argumentation) que les enseignants pourront reconnaître ; retour possible aux enseignants sur les progrès à l'oral observés.

- Faciliter l'orientation des parents vers d'autres acteurs ou actions susceptibles de soutien à la parentalité

Les temps d'enregistrement et d'échange avec les parents-invités permettent de repérer d'autres besoins et de les orienter vers les partenaires du centre social.

- Evaluer les actions proposées aux parents

Nombre de parents ayant participé comme invités, retours après diffusion, questionnaire de satisfaction.

POUR BONIFICATION DE LA PS CLAS : Décrire votre projet spécifique construit avec et pour les parents

L'action Clas porte un projet spécifique d'accompagnement des parents des enfants du Clas organisé sur l'année scolaire ☒ Oui ☐ Non

L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action. ☒ Oui ☐ Non

Des actions spécifiques d'accompagnement des parents sont mises en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique) ☒ Oui ☐ Non

L'action Clas cible un public allophone, illettrisme, AEF ☒ Oui ☐ Non

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

LES ACTIONS DE CONCERTATION ET DE COORDINATION AVEC L'ECOLE

Dans le cadre du référentiel national de l'accompagnement à la scolarité, vous devez :

- Collaborer avec les établissements scolaires

Présentation du projet aux enseignants, mise en lien avec les compétences orales travaillées en classe (exposés, oral), possible restitution en classe.

- Faciliter la relation parents enseignants :

Diffusion des épisodes aux enseignants, invitation à une écoute collective.

LES ACTIONS DE CONCERTATION ET DE COORDINATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

Dans le cadre du référentiel national de l'accompagnement à la scolarité, vous devez inscrire votre projet en complémentarité avec :

Un contrat éducatif local (Cel) ou projet éducatif local (Pel)	☒ Oui	☐ Non
Un projet éducatif de territoire (Pedt)	☒ Oui	☐ Non
Autre type de projet éducatif	☐ Oui	☒ Non
Une équipe de Réussite éducative (PRE, DRE...)	☐ Oui	☒ Non
Autres équipements sociaux du quartier (structure animation de la vie sociale, etc.)	☒ Oui	☐ Non
Réseau parents en Aveyron	☒ Oui	☐ Non

Si aucune association avec un autre projet éducatif, pourquoi ? Saisir les informations

Décrivez les autres actions de coordination avec les partenaires locaux :

Poursuite et approfondissement du partenariat avec RTR (radio locale déjà engagée l'an dernier), sollicitation possible de l'animatrice du podcast local « Finta », partenariat envisageable avec un(e) professionnel(le) de théâtre/éloquence (compagnie locale, MJC), lien possible avec le Réseau parents en Aveyron.

PARTICIPATION DES FAMILLES

Est-il prévu une participation financière des familles ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, quel est le montant de la participation ? 5 euros/enfant inscrit sur l'année scolaire

Si oui, l'adhésion à l'association est-elle obligatoire ? ☒ Oui ☐ Non

Montant de l'adhésion : 10 euros/famille sur l'année scolaire

FORMATIONS

Quelles sont vos attentes en terme de formations ?

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

Formation à l'animation d'ateliers de prise de parole/théâtre avec des enfants. Formation autour de la gestion des émotions.

LIBRE EXPRESSION

Quelles sont vos interrogations / attentes particulières pour la mise en œuvre de votre projet Clas ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

De quel accompagnement souhaitez-vous bénéficier ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

BUDGET

Barèmes 2026 pour calculer votre montant de PS :

Barème CNAF 2026

Taux de la PS CLAS	32,50%
Plafond prix de revient	8 652 €
PS plafond / collectif	2 811,90 €
Montant bonus / collectif	335 €

MONTANT TOTAL DES CHARGES : 40 297€

PRIX DE REVIENT PAR COLLECTIF : 13 096,525 €
(= total charges divisé par nbre de collectifs)

CALCUL DE LA PS SOCLE PAR COLLECTIF : 2811,90 €
(=2811.90 € si prix de revient supérieur au plafond sinon = 32.50 % de votre prix de revient)

CALCUL DE LA BONIFICATION :

(La bonification doit être demandée pour l'ensemble des collectifs du projet)

BONUS ENFANT : 670
(335 € par collectif)
BONUS PARENT : 670
(335 € par collectif)

TOTAL PS PAR COLLECTIF AVEC OU SANS BONIFICATION : 4151,90 €

TOTAL PS POUR TOUS LES COLLECTIFS : 8303,80€

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'ORGANISATION PREVISIONNELLE DU CLAS EN 2026-2027

		Collectif 1 :	Collectif 2 :	Collectif 3 :	Etc...
LUNDI	Horaires				
	Lieu où se déroule le collectif				
	Nombre d'enfants				
MARDI	Horaires	16h45-18h15	16h45-18h15	16h45-18h15	
	Lieu où se déroule le collectif	Centre Social de Rodez	Centre Social de Rodez	Centre Social de Rodez	
	Nombre d'enfants	8	8	8	
MERCREDI	Horaires	9h30-11h30	9h30-11h30	9h30-11h30	
	Lieu où se déroule le collectif	Centre Social de Rodez	Centre Social de Rodez	Centre Social de Rodez	
	Nombre d'enfants	8	8	8	
MARDI	Horaires	16h45-18h15	16h45-18h15	16h45-18h15	
	Lieu où se déroule le collectif	Centre Social de Rodez	Centre Social de Rodez	Centre Social de Rodez	
	Nombre d'enfants	8	8	8	
VENDREDI	Horaires				
	Lieu où se déroule le collectif				
	Nombre d'enfants				

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

Encadrement du projet CLAS

Prénom NOM du coordinateur du projet CLAS : Eddy NOIROT
Adresse email du coordinateur : eddy.noirot@caf12.caf.fr
Téléphone du coordinateur : 06 84 97 10 11
Nombre d'heures hebdomadaires de coordination : 15 heures
Niveau de formation : BAC+3
Qualification : BUT Carrières Sociales et Socioculturelles
Expérience professionnelle d'animation ou d'éducation ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, précisez : Animateur CLAE, Animateur ALAE, Animateur jeunesse, Assistant d'éducation, Directeur Jeunesse MJC, Directeur ALAE.

Description opérationnelle du projet – Qui sont les intervenants du projet ?

Noms	Prénoms	Statut	Nb d'heures par semaine	Formation initiale et qualification
		Personnel ville de Rodez		
NOIROT	Eddy	Animateur jeunesse et	15H	BUT Carrières sociales
FABIE	Evan	animateur CLAS enfant	6 H	BPJEPS APT
		Personnel centre Social		
EL BAKOURI	Mathilde		2H	Diplôme d'état EJE
VERDIER	Agnès		2H	BEATEP Education Populaire
		Intervenant extérieur		

Description opérationnelle du projet – L'organisation en collectifs

-

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

Nombre de séances hebdomadaires : 2.5

Durée moyenne des séances CLAS (en minutes) : 90

Organisation du projet

Nombre de collectifs prévisionnels : 2

- Dont nombre élémentaire : 2
- Dont nombre collège : 0
- Dont nombre lycée (*filières générale et professionnelle*) : 0

Collectifs	Nbre enfants élémentaires	Nombre collégiens	Nombre lycéens	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Vacances	TOTAL nbre enfants
1er	8								8
2ème	8								8
3ème									
4ème									
5ème									
6ème									
7ème									
8ème									
9éme									
TOTAL nbre enfants	16								16

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

- Donner aux enfants un espace pour aborder des sujets qui leur tiennent à cœur
- Créer du lien avec des adultes du territoire (parents, acteurs locaux) à travers l'interview
- Prolonger et approfondir le partenariat engagé l'an dernier avec RTR

Description du projet et modalités d'organisation :

1. **Choix des thèmes** : les enfants choisissent collectivement les sujets abordés dans le podcast.
2. **Écriture** : atelier de rédaction du script et des questions d'interview.
3. **Prise de parole** : ateliers de théâtre/éloquence pour travailler la voix, la respiration, l'aisance devant un micro ou une caméra.
4. **Enregistrement** : captation audio et vidéo, animée par les enfants (présentation, questions, transitions).
5. **Montage** : avec accompagnement technique d'un adulte référent ou d'un intervenant.
6. **Diffusion** : publication des épisodes ? YouTube ? RTR ?

Localisation du CLAS

En quartier politique de la ville (Qpv) ?	☐ Oui ☒ Non
En territoire rural ?	☐ Oui ☒ Non
En zone de revitalisation rurale (Zrr)	☐ Oui ☒ Non
En réseau d'éducation prioritaire (REP) ?	☐ Oui ☒ Non
Sur une cité éducative ?	☐ Oui ☒ Non

Type de locaux où se déroule le CLAS

Dans les locaux de votre structure	☒ Oui ☐ Non
Dans les locaux d'un établissement scolaire	☐ Oui ☒ Non
Autres	☐ Oui ☐ Non

Si autre ; Préciser

Etablissements scolaires concernés par le projet :

Gourgan, Foch, Cambon

Calendrier de mise en œuvre du projet

Date prévisionnelle de début : 22/09/2026

Date prévisionnelle de fin de mise en œuvre 10/06/2027

Nombre de semaines de septembre à décembre (Année N) :11

Nombre de semaines de janvier à juillet (Année N+1) : 19

Nombre de semaines d'activité dans l'année : 30

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

Description opérationnelle du projet

Informations sur le gestionnaire

Nom de la structure porteuse du projet : Mairie de Rodez

Adresse postale : Place Eugène Raynaldy

Adresse mail : maeva.huet@mairie-rodez.fr

Nom du représentant légal : Stéphane Mazars

Nom de la personne en charge du dossier : Eddy Noirot

Type de structure : Centre social / Espace de vie sociale

Si autre préciser : Cliquer ici pour entrer du texte

Présentation du projet

L'année 2026 est marquée, à Rodez, par un changement de majorité municipale. L'éducation constitue un enjeu central pour la nouvelle équipe, qui souhaite insuffler une nouvelle dynamique sur le territoire. Plusieurs initiatives viennent ainsi renforcer cette ambition, avec notamment l'ouverture, dès cette nouvelle année scolaire, du premier ALAÉ porté par la Ville, ainsi que la mise en place d'un CLAS à destination des adolescents.

Dans ce contexte, la Caf et la Mairie de Rodez travaillent conjointement à la reprise du centre social par la Ville, prévue au cours de l'année 2027. Les deux institutions partagent la volonté de garantir une continuité de service et de poursuivre les actions engagées au bénéfice des habitants.

C'est dans cette logique de transition que les dispositifs CLAS changent de gestionnaire dès cette année scolaire. La Ville en assure désormais le pilotage, tout en veillant à préserver la continuité des actions et la qualité de l'accompagnement proposés par le centre social aux enfants et à leurs familles.

Le projet sera porté par la Mairie avec l'appui des agents du centre social. Cette organisation vise à accompagner progressivement la transition, tout en s'appuyant sur les compétences et l'expérience des équipes déjà engagées dans la mise en œuvre du CLAS.

Le CLAS Gourgan a mené l'an passé un projet centré sur la découverte des métiers, en partenariat avec la radio locale RTR. Ce travail a révélé un fort intérêt des enfants pour la prise de parole et l'univers des médias, ainsi qu'un besoin de renforcer l'aisance à l'oral et la confiance en soi chez plusieurs d'entre eux, encore hésitants à s'exprimer devant un groupe ou face à un adulte. Le CLAS souhaite capitaliser sur cette dynamique et sur le partenariat déjà engagé avec RTR, en donnant cette fois aux enfants la responsabilité complète d'un objet médiatique : un podcast qu'ils animent et réalisent eux-mêmes.

Objectifs :

- Développer l'aisance à l'oral, l'élocution et la confiance en soi
- Travailler la rédaction et la structuration d'un propos (écriture de script)

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

Formulaire de demande de financement – CLAS 2026-2027

Préambule

Vous êtes sur le point de déposer une demande de financement au titre du dispositif CLAS.

Avant de poursuivre la complétude de votre dossier, nous vous demandons prendre connaissance du référentiel de financement des actions CLAS. Ce document précise le cadre d'intervention et les objectifs poursuivis pour accompagner les parents dans la scolarité de leur enfant.

Le CLAS est avant tout un dispositif de soutien à la parentalité. Il s'adresse aux parents d'enfants scolarisés du CP à la terminale.

Les projets doivent mettre en œuvre de manière cumulative les quatre axes d'intervention prioritaires suivants :

- auprès des enfants et des jeunes ;
- auprès et avec les parents ;
- concertation et coordination avec l'école
- concertation et coordination avec les acteurs socio-éducatifs du territoire.

Les projets doivent répondre aux exigences du référentiel de financement, ainsi toute action qui relèverait exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire, individualisé ou non, sera systématiquement rejetée.

En vous remerciant pour votre implication en faveur des familles.

Critères d'éligibilité

- Le projet CLAS respecte les principes du contrat d'engagement républicain, de la charte nationale de soutien à la parentalité et de la charte de l'accompagnement à la scolarité : ☒ Oui ☐ Non
- Le projet CLAS s'appuie sur un diagnostic des besoins : ☒ Oui ☐ Non
- Le projet CLAS développe de manière cumulative les 4 axes suivants : auprès des enfants, auprès des parents, concertation avec l'école et partenarial local : ☒ Oui ☐ Non

Votre dossier

Vous devez remplir un dossier par projet CLAS.

Un projet concerne un groupe d'enfants pour lesquels vous avez identifié des besoins similaires. Il peut concerner un seul collectif ou plusieurs collectifs.

Intitulé du projet : « **Pod'CLAS** » podcast audio et/ou vidéo animé et réalisé par les enfants

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

Budget prévisionnel 2026-2027 du projet

- **La somme de la subvention CLAS Caf + autre financement Caf doit être inférieure ou égale à 80% du coût global du projet.**

Charges		Produits	
60 - Achats	800 €	**70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**	
61 – Services extérieurs		70623-Prestation de service reçue de la caf	6963,80 €
611 - Sous-traitance générale	1 300 €	70624-Fonds d'accompagnement Caf	
6112 - Dont sous-traitance service support, frais de siège, service paie		70642- Participations familiales	240 €
613 – Locations mobilières et immobilières		707 - Vente de marchandises	
614 – Charges locatives		708 - Produits des activités annexes	
61AUT - Autres comptes		70AUT - Autres	
62 – Autres Services extérieurs		**74 – Subventions d'exploitation**	
621 - Personnel intérimaire et détaché	2 449,20 €	741 : Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
628 – Frais de siège		742 - Subventions et Ps régionales	
62AUT - Autres comptes : *Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires*	1 300 €	743 - Subventions et Ps départementales	
63 – Impôts et taxes		744 - Subventions et Ps communales	10 136,05 €
63A-Impôts et taxes liés aux frais de personnel	2 000 €	7451 - Subventions d'exploitation et PS par des organismes nationaux (Msa)	
63B-Autres impôts et taxes		7452 – Subventions d'exploitation Caf	
64 – Frais de personnel	9 490,65 €	746 - Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
65 – Autres charges de gestion courante		747 - Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
66 – Charges financières		7481 - Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	
67 – Charges exceptionnelles		7488 - Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	
68 – Dotations aux amortissements		**75 – Autres produits de gestion courante**	
6811-Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		**76 – Produits financiers**	
68AUT - Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations		**77 – Produits exceptionnels**	
69 – Impôts sur les bénéfices		**78 – Reprise sur amortissement, dépréciation e provisions**	
		79 – Transfert de charges	
TOTAL Charges	**17 339,85 €**	**TOTAL Produits**	**17 339,85 €**
86 – Contributions volontaires		**87 – Contrepartie des contributions volontaires**	
860 - Secours en nature (alimentaire, alimentaire)		870 - Contrepartie Secours en nature (alimentaire, alimentaire)	
861 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité, etc.)		871 - Contrepartie Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité, etc.)	
86AUT - Prestations en nature		87AUT - Contrepartie des prestations en nature	
Total charges et contributions volontaires	**17 339,85 €**	**Total produits et contrepartie des contributions volontaires**	**17 339,85 €**

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Pour les contributions volontaires, le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan" et "au pied" du compte de résultat.

Fait le 17/09/2026

Qualité et Prénom NOM du signataire : Stéphane MAZARS Maire de Rodez

MAIRIE de RODEZ Département de l'Aveyron

Le Maire,

Stéphane MAZARS

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261026-DEC2026297-AU
Reçu le 26/10/2026